

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

31 MAR. 2025

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

CAISSE DES ECOLES

N° 2025/03

**NOTE EXPLICATIVE
DE
SYNTHÈSE**

- OBJET** : Budget primitif 2025 de la Caisse des écoles de la Ville de Nouméa pour l'exercice 2025.
- P.J.** : - 1 projet de délibération
- 1 extrait de la maquette budgétaire
- 1 organigramme

I. INTRODUCTION

Le budget primitif de la Caisse des écoles pour l'exercice 2025 est arrêté en recettes et en dépenses à la somme de 1 556 200 000 Frs.

Le budget est proposé avec une reprise anticipée des résultats de l'exercice 2024.

Il s'inscrit dans un contexte fortement affecté par les émeutes de mai 2024 qui ont eu des conséquences économiques lourdes et fragilisé les finances publiques. Ainsi, la Ville de Nouméa a rappelé à ses services et établissements publics la nécessité de maîtriser encore davantage leurs dépenses de fonctionnement.

C'est dans ce cadre que la Caisse des écoles a préparé son budget 2025.

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Cette section représentera en 2025 la somme de 11 325 000 Frs, soit 0,73 % du budget total de la Caisse des écoles et se répartit comme suit :

SECTION INVESTISSEMENT	
DÉPENSES : 11 325 000 Frs	RECETTES : 11 325 000 Frs
Immobilisations incorporelles 4 200 000 Frs	Résultat D'investissement Reporté 9 324 717 Frs
Immobilisations corporelles 6 725 000 Frs	Opérations d'ordre de transferts entre sections (Amortissements) 2 000 283 Frs
Opérations d'ordre de transferts entre sections (Reprise sur amortissements) 400 000 Frs	

Le résultat cumulé en section d'investissement à la fin de l'année 2024 est arrêté à la somme de 9 324 717 Frs.

Les dépenses correspondent pour 2025 à l'achat de logiciels, de mobiliers et de matériels informatiques. Elles font majoritairement suite à la destruction totale du siège de la Caisse des écoles lors des émeutes.

Les recettes d'ordres correspondent aux amortissements des biens immobiliers acquis lors des exercices précédents.

III. **LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Cette section représentera en 2025 la somme de 1 544 875 000 Frs, soit 99,27 % du budget total de la Caisse des écoles et se répartit comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT	
DÉPENSES : 1 544 875 000 Frs	RECETTES : 1 544 875 000 Frs
Charges à caractère général 570 660 000 Frs	Résultat Fonctionnement Reporté 95 764 284 Frs
Charges de personnels et frais assimilés 915 300 000 Frs	Produits des services du domaine et ventes diverses 957 600 000 Frs
Charges exceptionnelles 5 414 717 Frs	Dotations et participations 477 500 000 Frs
Dotations aux amortissements 2 000 283 Frs	Atténuations de charges 2 100 000 Frs
Charges financières 3 500 000 Frs	Produits exceptionnels 11 510 716 Frs
Autres charges de gestion courante 28 000 000 Frs	Opérations d'ordre de transferts entre sections (Reprises sur amortissements) 400 000 Frs
Opérations d'ordre de transferts entre sections (Dotations aux amortissements) 20 000 000 Frs	

Le résultat cumulé en section de fonctionnement à la fin de l'année 2024 s'élève à 95 764 284 Frs.

Suite aux recommandations de la Chambre Territoriale des Comptes, la préparation budgétaire 2025 a pris en compte ce résultat qui a été injecté par anticipation dans les différentes lignes de crédits du budget de la Caisse des écoles.

A. Les dépenses

Le budget des dépenses de fonctionnement de la Caisse des écoles repose sur 2 postes principaux :

- l'achat des repas ;
- les charges de personnel.

En 2025, ces postes représentent 1 425 800 000 Frs, soit 92,29 % du budget de fonctionnement de la Caisse des écoles.

a. L'achat des repas :

Il est proposé d'inscrire 510 500 000 Frs au budget 2025 pour l'achat des repas.

Le montant estimé prend en compte l'augmentation du prix unitaire d'achat des repas, le nombre de jours de cantine et le nombre estimés d'enfants inscrits à la cantine.

b. Les charges de personnel

Ces charges concernent :

- la rémunération du personnel administratif ;
- la rémunération du personnel affecté dans les écoles ;
- le remboursement des salaires des responsables et agents d'office de la Ville de Nouméa.

➤ *Le personnel administratif*

Le montant de 147 800 000 Frs est inscrit au budget 2025.

Ce montant tient compte :

- des avances du personnel ;
- de l'augmentation du taux de la CCS et de la CLR ;
- du mouvement de personnel ;
- de la revalorisation du poste de régisseur titulaire en catégorie B.

La revalorisation du poste de régisseur titulaire s'explique par des responsabilités accrues liées à la gestion des impayés, aux interactions techniques soutenues avec le prestataire en charge des facturations ou encore à une coordination appuyée et quotidienne avec le comptable public, garant de la rigueur financière. Cette revalorisation répond à une expertise et un engagement nécessaires à la sécurisation des recettes et au soutien des usagers dans un cadre professionnel sensible au regard du public concerné et exigeant.

➤ *Le personnel affecté dans les écoles*

La somme de 722 500 000 Frs est inscrite au budget 2025.

Le montant estimé tient compte :

- des avancements des agents (Glissement-Vieillesse-Technicité),
- de l'augmentation du taux de la CCS
- de la suspension de garderies périscolaires
- du regroupement de certaines écoles,
- des heures de formation,
- de la création de 3 postes de responsables d'office
- de la suppression de 3 postes de surveillants animateurs périscolaires.

➤ *Le remboursement des salaires des responsables et agents d'office de la Ville de Nouméa*

Conformément aux recommandations de la Chambre Territoriale des Comptes, la Caisse des écoles rembourse à la Ville de Nouméa les frais de rémunération des responsables et agents d'office de la Ville.

Pour 2025, compte tenu des remboursements effectués en 2024 et de la fermeture prévue de postes au Service de la Vie Éducative de la Ville de Nouméa, un montant de 45 000 000 Frs est inscrit au budget.

c. *Autres dépenses de fonctionnement*

Les autres dépenses de fonctionnement s'élèvent à 119 075 000 Frs, et concernent principalement :

- les frais de formation ;
- les tenues de travail ;
- les achats de matériels pour les cantines ;
- les fournitures distribuées dans les écoles destinées au temps périscolaire pour les animations et l'entretien ;
- la location des locaux de la Caisse des écoles et des cantines ;
- les contrats de prestations de service et conventions diverses (informatiques, maintenance, transports de fonds...) ;
- les primes d'assurance (responsabilité civile, véhicules, locaux) ;
- les amortissements ;
- divers (fournitures de bureau, entretien divers, taxes pour le personnel en situation de handicap ...);
- les dotations aux provisions et les pertes sur créances irrécouvrables.

B. *Les recettes*

Elles concernent :

- les produits des services et ventes diverses ;
- les dotations et participations ;
- les atténuations de charges ;
- les remboursements des charges de remplacement des personnels de la Ville de Nouméa ;
- le résultat cumulé 2024.

a. Les produits des services et ventes diverses

➤ *La cantine (paiement des parents)*

La somme de 671 618 000 Frs est inscrite au budget 2025.

➤ *La garderie (paiement des parents)*

La somme de 217 182 000 Frs est inscrite au budget 2025.

➤ *Les adhésions (paiement des parents)*

Un montant de 3 800 000 Frs est inscrit pour 2025.

➤ *L'aide à la cantine versée par la CAFAT*

Les estimations (55 000 000 Frs) sont basées sur une augmentation du nombre de bénéficiaires.

b. Les dotations et participations des collectivités publiques

La Caisse des écoles perçoit des dotations et participations de 2 collectivités différentes :

- la province Sud ;
- la Ville de Nouméa.

➤ *La province Sud*

La province Sud verse une participation à la Caisse des écoles pour le remboursement des repas consommés par les enfants boursiers à hauteur de 600 Frs par repas. Pour 2025, le montant inscrit est de 82 800 000 Frs, au regard du nombre de jours de cantine et du nombre d'élèves boursiers attendus.

➤ *La Ville de Nouméa*

La participation versée par la Ville de Nouméa permet d'établir l'équilibre entre la section recettes et la section dépenses du budget. Cette participation financière est indispensable à l'existence même de la Caisse des écoles.

Afin d'équilibrer son budget en 2025, la Caisse des écoles sollicite une participation communale de 394 700 000 Frs.

A noter que cette participation représente 25,36 % du budget total de la Caisse des écoles.

c. Les atténuations de charges

Elles concernent notamment la part des salariés pour les tickets repas destinés aux agents administratifs, représentant 1 800 000 Frs.

d. Les remboursements des charges de remplacement des personnels de la Ville de Nouméa

Ils concernent le remboursement par la Ville de Nouméa des salaires des agents de la Caisse des écoles mis à sa disposition pour le remplacement de son personnel à hauteur de 10 000 000 Frs.

e. Autres recettes

Les autres recettes concernent:

- les pénalités attribuées au prestataire de repas dans le cadre du marché de fournitures de repas (2 500 000 Frs);
- la reprise sur amortissement (400 000 Frs).

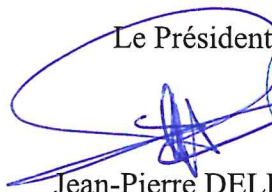
IV. CONCLUSION

Pour conclure, le budget de la Caisse des écoles pour l'année 2025 s'élèvera à 1 544 875 000 Frs en section de fonctionnement et à 11 325 000 Frs en section d'investissement.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint, que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.



Nouméa, le 21 MAR. 2025

Le Président

Jean-Pierre DELRIEU

